

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ

**Le Président de Limoges Métropole**

du 30 décembre 2024

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10 ;**  
 **Vu le délibération n°13 du 17 jan 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;**  
 **CONSIDÉRANT** que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant ou l'exécutif ;  
 **CONSIDÉRANT** que Mme Magali ROUGELOUX assure les fonctions de responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat ;  
 **CONSIDÉRANT** que M. Guillaume VALADE assure les fonctions de Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social ;  
 **CONSIDÉRANT** que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 551-10 du Code général des collectivités territoriales, à Madame Magali ROUGELOUX, responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'instruction des autorisations préalables de mise en location (état réquisitoire de complétude des dossiers, bordereaux de transmission, etc...)
- L'ensemble des arrêtés relatifs aux demandes d'autorisation préalable de location notamment les arrêtés d'autorisation, d'autorisation sans réserve et de refus d'autorisation de mise en location.

**ARTICLE 2** En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Magali ROUGELOUX, délégation est donnée, par ordre de priorité et dans les mêmes conditions à :

- M. Guillaume VALADE
- Mme Sandrine SOREL

**ARTICLE 3** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2505 du 17 juillet 2024.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

**ARTICLE 5** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Magali ROUGELOUX, responsable du service habitat privé, Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, responsable du Pôle renouvellement urbain, h

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



**26046.pdf**  
(.pdf, 155,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**